



SIP de Lannemezan :

LA DIRECTION D'UN SIP FERAIT-ELLE PERDRE BON SENS ET RAISON ?

Il n'est un mystère pour personne que jamais campagne IR n'aura été organisée (est-ce le mot adéquat ?) par la DGFIP et la DDFIP dans de pires conditions que celles de cette année.

Nous avons déjà évoqué la situation très dégradée du SIP de Tarbes, celui de Lannemezan n'échappe pas à la règle avec une dérive managériale évidente à la clef.

Si les destructions continues d'emplois dans les SIP depuis des années ont des effets dévastateurs, les dispositifs de soutien aux centres de contact mis en place cette année ont fini par désorganiser l'ensemble en détériorant les conditions de travail des agents avec des conséquences non négligeables sur la santé de certains.

2021 : UNE CAMPAGNE IR au SIP DE LANNEMEZAN

Le SIP de Lannemezan fonctionne en présentiel avec 2 B et 1 C. Retour des télétravailleuses 2 jours sur site.

Soutien aux Centres de Contact : 2h30 le matin de 10h30 à 13h et 2h30 l'après-midi 14h30 à 17h, alors que d'autres directions n'ont mis en place qu'un soutien sur deux jours.

- **RECEPTION LIBRE DU PUBLIC** : le matin 9h45 12h lundi/mercredi/vendredi
- **RV TELEPHONIQUES TOUS LES JOURS 13H45 A 16H45**
- **RV PHYSIQUES MARDI/JEUDI LE MATIN 8H45-12H**
- **CO-BROWSE : TOUS LES JOURS 13H30-14H30.**

Un exemple d'une journée de mercredi en période de campagne IR :

1 C à l'accueil primaire, 1 B en réception dans le hall, le seul autre B en soutien au CC jusqu'à 13h.

Les réceptions sont très chargées, il y a la queue à l'extérieur, pas de vigile, il faut recevoir, faire respecter la jauge de 4 personnes, la réception se termine le plus souvent entre 12h30 et 13h15 et on doit prendre les RV téléphoniques à partir de 13h30, pas de pause repas possible.

Le responsable de SIP qui lui quitte le centre à midi a accepté de retarder les RV à...13h45 !

La contrôleuse de réception reste seule dans le hall avec le contribuable plus ceux qui attendent encore leur tour,

Un agent peut-être en soutien Centre de contact jusqu'à 13h et en R-Vous tél à partir de 13h45.

A compter de la mi-mai il y aura une ligne supplémentaire d'aide aux centres de contact..

Le matériel livré pour assurer les permanences téléphoniques est déficient : 2 casques ont été livrés taille 8 ans (les écouteurs arrivent 5 cm au-dessus des oreilles et le micro ne fonctionne pas) donc inutilisables.

Ce à quoi s'ajoute une gestion des équipes de renfort déficiente.

A l'évidence l'aide aux centres de contact (rappelons que normalement c'est l'inverse qui devait être la norme) est beaucoup trop lourde.

Résultat : Une réponse très déficiente aux appels téléphoniques des contribuables locaux.

La volonté d'imposer un numéro unique d'appel conduit à la saturation des SIP qui ont du mal à faire face à leur quotidien.

Les directions comptent toujours sur la conscience professionnelle des agents et leur sens du service public. Mais ce sont toujours les agents qui trinquent au final !!!

A l'ensemble de ces problématiques vient s'ajouter l'attitude du responsable du SIP qui a décidé de faire supporter aux agents les conséquences de la stratégie de la DGFIP et de ses propres choix.

Ainsi, en guise de réponse aux difficultés rencontrées le responsable de SIP a décidé de refuser des demandes de congés en mai et juin (y compris pour des agents ayant des réservations).

Nous avons été alertés par des agents du SIP de Lannemezan sur le non-respect de la pause méridienne, le refus de congés, des décisions aussi aberrantes que l'interdiction faite à une télétravailleuse de revenir sur site pour une recherche de documentation....

Mais, plus grave, cette détérioration des conditions de travail accentuée par des décisions managériales n'est pas sans conséquence sur la santé de certains agents : stress, problèmes de tension artérielle, séjour aux urgences et au final arrêt maladie.

Nous avons rencontré la direction le 4 mai et lui avons demandé d'intervenir afin que des changements dans la conduite managériale interviennent au plus tôt.

Il est hors de question d'accepter que des agents payent le prix des dysfonctionnements organisés par la DGFIP, et à fortiori celui de la santé.

Nous rappelons qu'en matière de santé des agents L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.

Dans ces conditions les représentant.e.s CGT en CHSCT prendront toutes leurs responsabilités et agiront en conséquence si rien ne change au SIP de Lannemezan.

La CGT ira à la rencontre des agents du SIP de Lannemezan MARDI 11 MAI lors d'une HMI.



FAISONS-NOUS ENTENDRE LE 10 MAI 2021 .

LES AGENTS EN ONT PLUS QU'ASSEZ D'ÊTRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DE LA DGFIP POUR REPOUDRE AUX EXIGENCES DE LA POLITIQUE DE CASSE DES SERVICES PUBLICS DU GOUVERNEMENT MACRON-CASTEX